

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB

OBJET

Règlement du Prix
concours annuel
photo de Montereau

N° D_43_2025 (Service Protocole)

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 mars à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 25 mars deux mil vingt-cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. REGUIG, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, M. FELLAH, Mme GAGÉ, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. ASFAUX représenté par Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, Mme CHOISY représentée par M. DERVILLEZ, Mme CORNEILLAN représentée par M. ESPARRAGA, M. STUTZ représenté par Mme MAIROT, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, Mme IN représentée par M. REGUIG, Mme LACHEMI représentée par Mme IVAKHOFF, Mme SAINTE ROSE représentée par M. LEMOINE, M. ANKAOUA représenté par Mme PINTO JANEIRO, M. JEGO représenté par M. ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER.

Secrétaire de séance : Mme IVAKHOFF.

~~~~~

DATE  
D'AFFICHAGE

04 avril 2025

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

23

votants

35

Forte de ses atouts, de son histoire, de son patrimoine culturel et de ses talents, Montereau-fault-Yonne est une ville dont l'attractivité depuis ces dernières années est manifeste.

La promotion de ses aménités participe à cette attractivité et stimule la créativité de celles et ceux qui, par leurs compétences artistiques et principalement dans la photographie, participent à faire connaître Montereau-fault-Yonne.

Ainsi, la Ville de Montereau-fault-Yonne organise chaque année un concours photo de Montereau en fin d'année autour d'une thématique.

Les lauréats seront informés du lieu de remise des chèques mi-décembre de chaque année.

Les Monterelais pourront visionner le résultat de ce concours photos sur les réseaux de la Ville.

Aussi il a été proposé les montants ci-dessous pour les 3 lots à gagner :

- 1<sup>er</sup> rang : une séance photo pour deux personnes et un cours de photographie à 350€
- 2<sup>ème</sup> rang : Un cours de photographie à 100 €
- 3<sup>ème</sup> rang : Un cours de photographie à 100 €

.../...

Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 24 mars 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré DECIDE à l'UNANIMITÉ :**

- **D'ADOPTER** le montant des 3 lots de ce concours photo de Montereau
- **D'APPROUVER** le règlement du concours annuel photo de Montereau joint en annexe
- **DE PRENDRE ACTE** que ce règlement s'applique chaque année jusqu'à une modification éventuelle
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer tous actes et documents aux effets de la présentation délibération

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



James CHÉRON

